

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2022-07

En exercice 18

Présents 12

Votants 14

Séance du 7 mars 2022

Date de la Convocation

28/02/2022

Date de l'affichage

28/02/2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le sept mars,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Alimentation en eau de
l'Espace Naturel Sensible

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND François-Damien GROS, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON, Sébastien BLANCHON (donne pouvoir à Pierre ECOCHARD), Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG (donne pouvoir à Claudine MARCHAND), Anthony LAINE

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la maire,

Rappelle au Conseil Municipal, que le site des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette est labellisé en ENS depuis février 2021, et qu'une convention tripartite entre la commune, Jura Nature Environnement et le Département est en cours de signature.

Elle informe le Conseil Municipal de la proposition de mise en œuvre de la gestion du site ENS des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette. A ce titre, et pour l'année 2022, les actions à mener sont les suivantes :

- Adduction d'eau pour l'abreuvement du troupeau, afin d'améliorer les conditions de pâturage du site, pour un montant de 9 060.69 € HT (devis SMEA + devis Frans Bonhom + devis Héliophoton) ;
- Accompagnement de la commune par JNE pour la gestion pour un montant de 2750€ ;
- Soit un montant prévisionnel de 11 810.69 € HT.

Elle informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique des ENS, le Département soutient les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de cette gestion des milieux naturels de ces ENS labellisés et peut subventionner ces actions jusqu'à 70 %, soit 8 267,48 € pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le 10/03/2022

ID : 039-200063212-20220307-2022_03_07_07-DE



Propose d'approuver le programme d'actions pour l'année 2022 concernant le site ENS des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le programme d'actions pour l'année 2022 concernant le site ENS des pelouses sèches du Sud Revermont sur la commune de Val Sonnette,

SOLLICITE une subvention du Département à hauteur de 70 %, soit 8 267,48 €, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale des ENS,

AUTORISE Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 07/03/2022

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

